



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BILAN SUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF DE **CERTIFICATS D'ÉCONOMIE DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

ANNÉE 2020





Le dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (CEPP) est défini aux articles L. 254-10 à L. 254-10-9 et R. 254-31 à R. 254-39 du code rural et de la pêche maritime. Il a pour objectif de contribuer à réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques. Les distributeurs ont l'obligation de promouvoir, auprès des agriculteurs, la mise en place d'actions standardisées reconnues pour les économies de produits phytopharmaceutiques qu'elles peuvent générer.

<http://agriculture.gouv.fr/questionsreponses-le-dispositif-experimental-des-certificats-deconomie-de-produits>

Chaque action standardisée donne droit à un nombre de certificats prédéterminé.

Le dispositif avait été lancé initialement à titre expérimental et les obligations portaient uniquement sur l'année 2021. Il a ensuite été pérennisé par l'**ordonnance n°2019-361 du 24 avril 2019** relative à l'indépendance des activités de conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et au dispositif de certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques, prise en application de la **loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018** pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

Cette ordonnance a également prévu l'ajout d'une obligation pour l'année 2020 afin d'accélérer sa mise en œuvre et a remplacé la pénalité financière en cas de non atteinte de l'obligation par la prise en compte de l'atteinte pour la certification des entreprises agréées pour la vente ou l'application de produits phytopharmaceutiques.

En juin 2017, près de 1 200 distributeurs de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels, appelés obligés, se sont vu notifier par les services de l'État les obligations à atteindre pour la campagne 2021. Fin 2019, les obligations pour l'année 2020, correspondant à 60 % des obligations de 2021, ont été notifiées.

La liste des obligés et de leurs obligations est ajustée en fonction des changements d'activité portés à la connaissance de l'administration, conformément à l'article R. 254-33 du code précité. Ces évolutions peuvent consister par exemple en une cessation ou une reprise d'une activité soumise au dispositif.

Au moment de la publication du présent bilan, 1 067 entreprises sont des obligées du dispositif de CEPP pour un total de 16,6 millions d'obligations de certificats pour 2021 à obtenir par la mise en place d'actions standardisées.

Depuis 2018, des contrôles sont réalisés par les services régionaux de l'alimentation des directions régionales de l'alimentation et de la forêt. Ils ont avant tout une visée pédagogique et n'ont jusqu'à présent pas conduit à des sanctions.

Classement des entreprises par niveau d'obligations	Obligations à atteindre en 2021 (en millions de certificats)	Fourchette des obligations (en certificats)	Obligations à atteindre en 2021 en % des obligations de l'ensemble des obligés
50 premières entreprises	9,1	Plus de 68 000	54,5%
51 ^e à 200 ^e entreprise	4,8	De 16 100 à 68 000	28,9%
201 ^e et autres entreprises	2,8	Moins de 16 100	16,6%

LES CAMPAGNES 2017 À 2020 EN QUELQUES CHIFFRES

Les données sur les campagnes sont issues des déclarations d'actions télétransmises via le registre national informatisé CEPP.

L'année 2020 a constitué la première année pour laquelle les entreprises étaient soumises à des obligations. Les années antérieures ont permis aux distributeurs de se familiariser avec le dispositif.

Par conséquent, le taux de couverture* des obligations est en forte augmentation. Par rapport aux obligations 2020, il se situe désormais à près de 39% au lieu de 25% en 2019. Pour les 602 entreprises déclarantes en 2020, le taux de couverture atteint 44%. 120 d'entre elles ont atteint ou dépassé leurs obligations.

	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
Nombre d'entreprises déclarantes	398	308	413	602
Nombre de demandes de certificats accordées	2 446	2 291	3 766	6 088
Nombre de certificats obtenus (en millions de certificats)	1,8	1,6	2,5	3,8
Taux de couverture* par rapport aux obligations 2020 pour l'ensemble des obligés	18,5%	16,5%	24,9%	38,6%
Taux de couverture* par rapport aux obligations 2020 pour les entreprises déclarantes	26,1%	26,8%	33%	43,5%

Parmi les 602 entreprises déclarantes en 2020, 164 ont déclaré pour la première fois des actions standardisées. 194 entreprises ont déclaré des actions sur les 4 campagnes. 396 entreprises n'ont jamais déclaré d'action depuis le début du dispositif.

* Taux de couverture : ratio entre le nombre de certificats obtenus pour la campagne et le nombre d'obligations

FOCUS SUR LA CAMPAGNE 2020

■ Les 82 actions standardisées disponibles pour la campagne 2020

Le dispositif s'enrichit progressivement de nouvelles actions standardisées et de nouvelles références commerciales. En 2020, 17 nouvelles actions standardisées ont été publiées avec 397 nouvelles références commerciales. Parmi ces 17 nouvelles actions, 11 ont été mobilisées et ont permis de délivrer 194 273 CEPP.

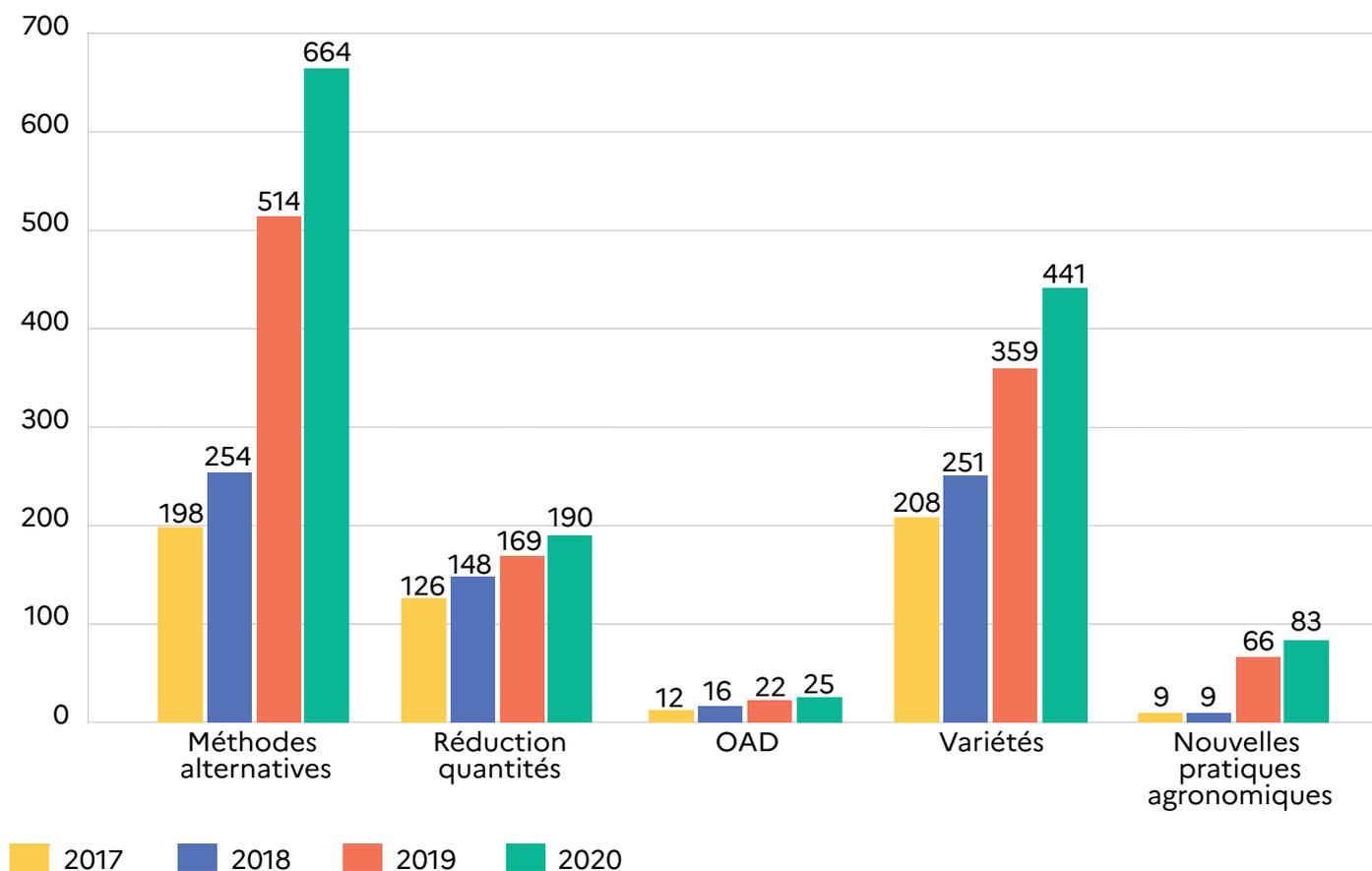
Compte tenu des ajouts successifs, le dispositif des CEPP comportait, fin 2020, 82 actions standardisées et 1403 références commerciales.

Les leviers concernent la mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques (association de cultures par exemple), l'utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies, l'abonnement à des outils d'aide à la décision (OAD), le recours à des méthodes alternatives (produits de biocontrôle par exemple) et des actions permettant de réduire les quantités utilisées (équipements performants ou adjuvants par exemple).

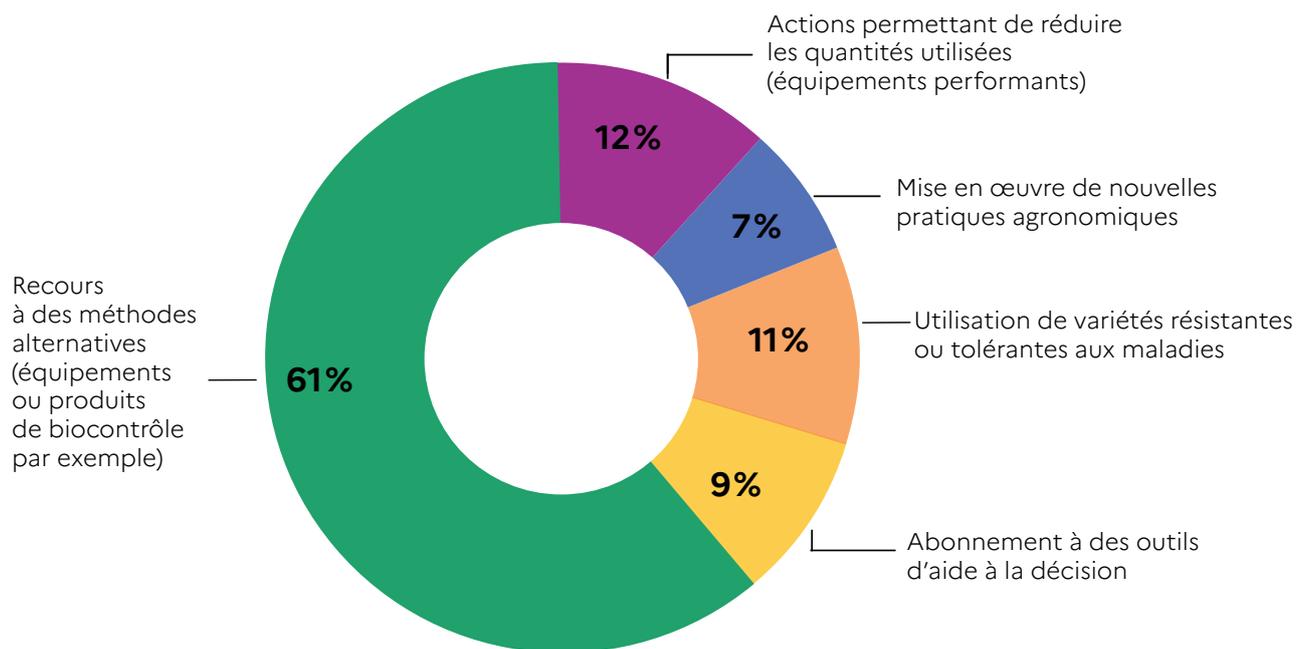
Le tableau suivant précise, pour chaque levier, le nombre d'actions et de références disponibles pour les campagnes 2017 à 2020 :

Levier	Nombre d'actions standardisées				Nombre de références disponibles			
	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020	Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	3	3	4	6	9	9	66	83
Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	2	5	6	9	208	251	359	441
Abonnement à des outils d'aide à la décision	5	5	7	7	12	16	22	25
Recours à des méthodes alternatives (équipements ou produits de biocontrôle par exemple)	20	28	40	50	198	254	514	664
Actions permettant de réduire les quantités utilisées (équipements performants)	6	8	8	10	126	148	169	190
TOTAL	36	49	65	82	553	678	1130	1403

RÉPARTITION DU NOMBRE DE RÉFÉRENCES PAR LEVIER



RÉPARTITION DU NOMBRE D' ACTIONS STANDARDISÉES PAR LEVIER (EN %)



■ Le bilan des CEPP obtenus par les obligés

Classement des entreprises par niveau d'obligations	Obligations à atteindre en 2021 (en millions de certificats)	Nombre de certificats obtenus en 2020 (en millions de certificats)	% d'entreprises ayant déclaré au moins une action en 2020	Nombre moyen d'actions déclarées par entreprise en 2020	% d'entreprises ayant déclaré au moins une action depuis 2017	% de certificats obtenus en 2020 par rapport aux obligations à atteindre en 2021
50 premières entreprises	9,1	1,8	88 %	18	94 %	20 %
51 ^e à 200 ^e entreprise	4,8	1,2	89 %	13	94 %	24 %
201 ^e entreprises et suivantes	2,8	0,9	50 %	4	56 %	32 %

La majorité des entreprises ayant le plus d'obligations à atteindre en 2021 ont d'ores et déjà pris part au dispositif.

Détail sur l'attente des obligations 2020 :

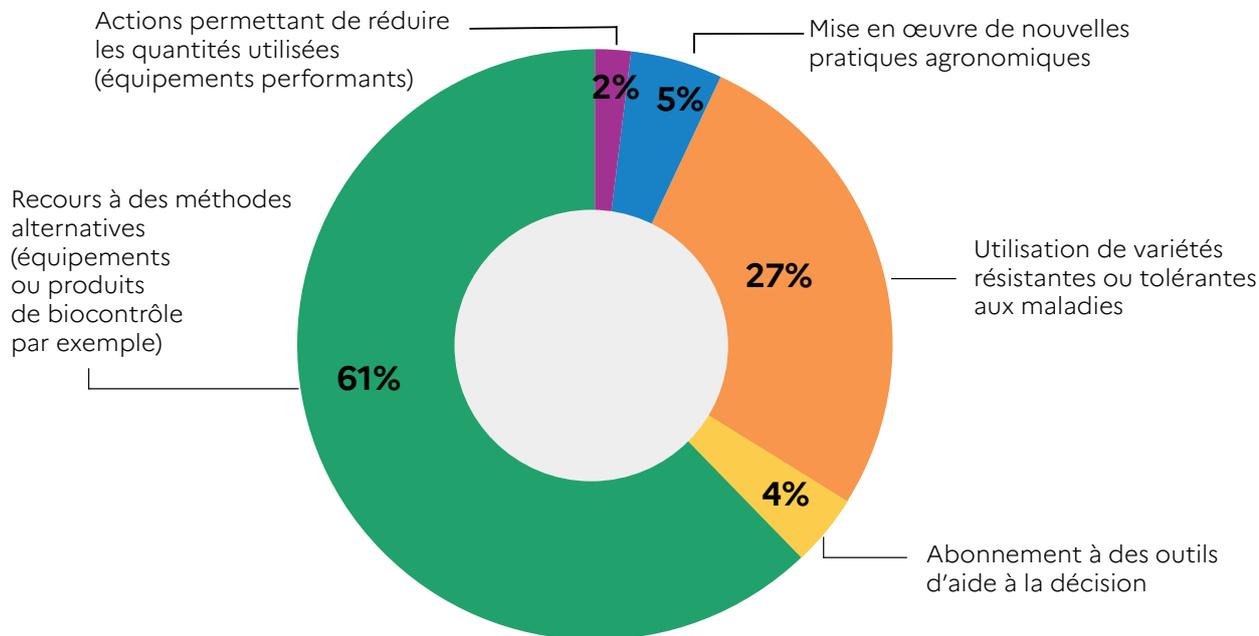
Classement des entreprises par niveau d'obligations	Taux d'atteinte des obligations 2020				Aucun CEPP obtenus pour 2020	Total
	>= 100 %	80-99 %	30-79 %	> 0-29 %		
50 premières entreprises	4	0	19	21	6	50
51 ^e à 200 ^e entreprise	18	3	45	68	16	150
201 ^e entreprise et suivantes	98	17	99	216	437	867
Total	120	20	163	305	459	1067
En % des entreprises ayant obtenu des CEPP en 2020	20 %	3 %	27 %	50 %		

20 % des entreprises ayant obtenu des CEPP en 2020 ont réussi à atteindre leurs obligations 2020. Cette réussite dépend du classement des entreprises. Parmi les 50 plus importantes en termes d'obligations, seules 9 % d'entre elles ont atteint leurs obligations. Parmi les plus petites, 23 % ont réussi.

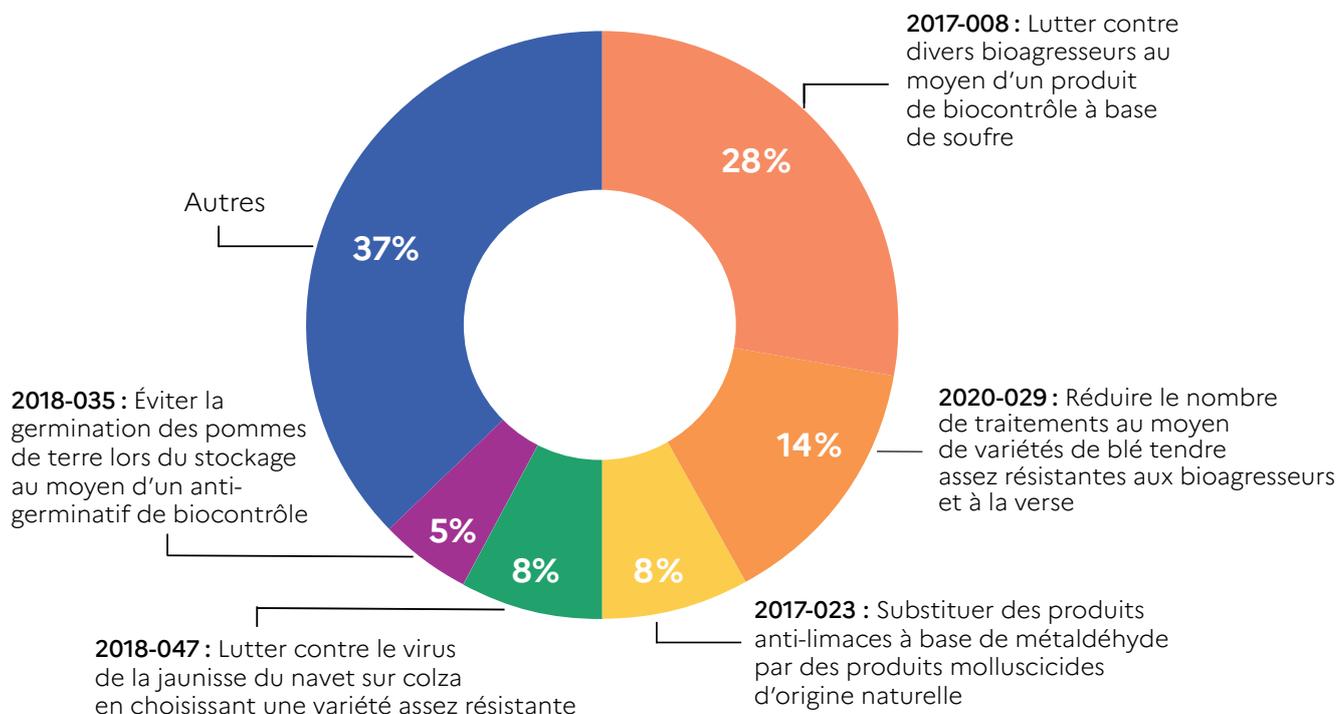
■ Le bilan des CEPP obtenus par action standardisée

Sur les 82 actions standardisées disponibles pour la campagne 2020, 71 ont été sollicitées et ont permis d'obtenir 3,8 millions de CEPP.

RÉPARTITION PAR LEVIER DES CERTIFICATS OBTENUS POUR 2020 (EN %)



LES 5 ACTIONS STANDARDISÉES AYANT GÉNÉRÉ LE PLUS DE CEPP EN 2020 (EN % DE CEPP OBTENUS EN 2020)



Les 5 actions standardisées ayant permis d'obtenir le plus de CEPP représentent près de 63 % du nombre total de CEPP obtenus en 2020.

RÉPARTITION PAR ACTION STANDARDISÉE DU NOMBRE DE CEPP OBTENUS DÉTAILLÉE

Numéro de l'action	Titre de l'action	Lever	Nombre de certificats obtenus			
			Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
2017-001	Protéger les vergers de pommiers contre le carpocapse au moyen de filets anti-insectes	Recours à des méthodes alternatives	0	0	0	130
2017-002	Réduire la dose d'herbicide au moyen de la pulvérisation confinée	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	0	0	0	0
2017-003	Réduire la dose de produits phytopharmaceutiques au moyen de panneaux récupérateurs de bouillie en viticulture	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	800	1440	880	1040
2017-004	Lutter contre les chenilles foreuses de fruits en vergers au moyen du virus de la granulose	Recours à des méthodes alternatives	16722	13144	36933	52321
2017-005	Lutter contre les Lépidoptères ravageurs en vergers au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle	Recours à des méthodes alternatives	72730	46373	74753	99293
2017-006 puis 2020-006	Lutter contre la pyrale du maïs au moyen de lâchers de trichogrammes	Recours à des méthodes alternatives	57878	53616	99254	114587
2017-007 puis 2019-007	Lutter contre les maladies fongiques au moyen d'un stimulateur de défense des plantes	Recours à des méthodes alternatives	89230	89707	65422	111085
2017-008	Lutter contre divers bioagresseurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base de soufre	Recours à des méthodes alternatives	573047	452180	795317	1061098
2017-009 puis 2020-009	Lutter contre les tordeuses en vigne au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle	Recours à des méthodes alternatives	41267	41978	100937	103035
2017-010	Remplacer les traitements herbicide et insecticide d'automne en associant des légumineuses gélives avec du colza d'hiver	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	6491	10457	23029	35484
2017-011	Éviter un traitement insecticide contre les méligèthes en associant une variété de colza à floraison très précoce avec la variété principale	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	124880	91055	112500	149608
2017-012	Diminuer l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en recourant à une certification environnementale des exploitations viticoles	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	0	0	0	2786
2017-013	Accompagner le placement des traitements fongicides des céréales, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	Abonnement à des outils d'aide à la décision	40225	91899	91414	92829
2017-014	Optimiser les traitements fongicides sur les maladies du feuillage du blé tendre au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	26999	22671	3759	7825
2017-015	Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	3070	11072	15355	13811

Numéro de l'action	Titre de l'action	Lever	Nombre de certificats obtenus			
			Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
2017-016	Accompagner l'exploitant agricole pour le déclenchement des traitements anti-mildiou de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	Abonnement à des outils d'aide à la décision	923	0	17 889	26 159
2017-017	Réduire le nombre de traitements fongicides au moyen de variétés de pomme de terre assez résistantes au mildiou	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	258	1 872	1 102	5 780
2017-018 puis 2019-018	Réduire la consommation de fongicides ciblant les maladies du feuillage du blé au moyen d'un adjuvant	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	73 362	60 792	32 964	68 239
2017-019	Éviter les recouvrements lors de la pulvérisation au moyen d'équipements en agriculture de précision	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	207	334	248	526
2017-020	Diminuer l'usage d'herbicides conventionnels au moyen d'un herbicide défanant et dessicant de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	471	407	2 302	2 952
2017-021 puis 2018-021	Diminuer l'usage de fongicides conventionnels sur grandes cultures au moyen d'un fongicide de biocontrôle	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	24 718	1 119	6 814	2 661
2017-022	Réduire l'utilisation d'anti-limace en plein au moyen d'un épandeur adapté	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	26	26	0	26
2017-023	Substituer des produits anti-limaces à base de métaldéhyde par des produits de biocontrôle molluscicides d'origine naturelle	Recours à des méthodes alternatives	244 724	147 349	181 649	325 983
2017-024	Lutter contre les tordeuses de grappe de la vigne au moyen de lâchers de trichogrammes	Recours à des méthodes alternatives	33	71	178	275
2017-025	Lutter contre le mildiou de la vigne au moyen d'un produit de biocontrôle	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	5 254	7 528	Fin de validité 31/12/18	
2017-026	Lutter contre les champignons telluriques au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	12 931	14 208	13 681	18 830
2017-027	Lutter contre les nématodes pathogènes en cultures légumières au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	96	36	36	40
2017-028	Lutter contre divers champignons pathogènes du feuillage au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	7 451	15 569	35 529	70 423
2017-029 puis 2019-029 puis 2020-029	Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés de blé tendre assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	411 259	253 617	406 329	553 033
2017-030	Désheber les cultures en rang au moyen d'un outil de désherbage mécanique	Recours à des méthodes alternatives	0	0	140	443

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Nombre de certificats obtenus			
			Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
2017-031	Réduire les doses d'herbicides au moyen d'agroéquipements permettant l'application localisée sur le rang	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	0	0	0	0
2018-032	Accompagner le placement des traitements fongicides contre le sclerotinia du haricot au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle	Abonnement à des outils d'aide à la décision	0	69	181	73
2018-033	Réguler le nombre de fruits dans les vergers de pommiers au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	856	2 432	9 498	10 722
2018-034	Lutter contre les chenilles phytophages au moyen d'un produit de biocontrôle contenant du <i>Bacillus thuringiensis</i>	Recours à des méthodes alternatives	4 767	13 903	30 929	40 594
2018-035	Éviter la germination des pommes de terre lors du stockage au moyen d'un anti-germinatif de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	0	69 541	66 757	202 848
2018-036	Désinfecter partiellement le sol au moyen d'un film de solarisation	Recours à des méthodes alternatives	191	402	477	644
2018-037	Lutter contre les taupins du maïs au moyen d'un produit de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	341	749	2 354
2018-038 puis 2020-038	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'un produit de biocontrôle à base d'huile minérale	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	14 840	36 784	70 976
2018-039	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	3 708	9 022	15 108
2018-040	Éviter les traitements insecticides au stockage en conservant les grains dans des sachets hermétiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	18	488	844
2018-041	Lutter contre les mouches dans les vergers et la vigne au moyen de pièges listés comme produits de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	1 615	1 954	4 537
2018-042	Lutter contre les aleurodes sous abris au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	40	93	195
2018-043	Lutter contre divers ravageurs sous abris au moyen d'une substance naturelle de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	150	684	1 294
2018-044	Réduire les traitements fongicides et insecticides en culture au moyen d'une huile essentielle de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	18 875	25 823	53 781
2018-045	Lutter contre les maladies du bois de la vigne au moyen d'un micro-organisme de biocontrôle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	196	1 150	836
2018-046	Lutter contre les lépidoptères ravageurs en cultures maraîchères au moyen d'un baculovirus	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	76	84	110

Numéro de l'action	Titre de l'action	Lever	Nombre de certificats obtenus			
			Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
2018-047	Lutter contre le virus de la jaunisse du navet sur colza en choisissant une variété assez résistante	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	89 317	158 790	289 850
2018-048	Réduire le nombre de traitements contre diverses maladies au moyen de variétés de betteraves sucrières assez résistantes	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	65	456	7 938
2018-049	Réduire les traitements au moyen de mélanges de variétés de blé tendre assez résistantes	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	2	727	617
2019-050	Réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en associant un couvert de légumineuses gélives et non gélives entre rangs de colza	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	313	449
2019-051	Réduire les traitements fongicides contre le mildiou de la pomme de terre, au moyen d'un outil d'aide à la décision de prévision et de conseil tracé à la parcelle et un accompagnement individuel	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	0	337
2019-052	Réduire les traitements phytopharmaceutiques en introduisant des macro-organismes auxiliaires sous serres	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	4 443	6 698
2019-053	Faciliter le désherbage mécanique sur le rang au moyen de dalles protégeant le pied des jeunes plants	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0,06	0
2019-054	Désherber les cultures pérennes au moyen d'un outil de désherbage mécanique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	98	147
2019-055	Optimiser les traitements fongicides sur les maladies de la vigne au moyen d'un outil d'aide à la décision	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	349	2 625
2019-056	Lutter contre les insectes volant sous abris au moyen de pièges colorés englués posés à haute densité	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	126	264
2019-057	Réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques en faisant régler son pulvérisateur	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	328	518
2019-058	Introduire du Miscanthus giganteus pour perturber le cycle des bioagresseurs	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	144	0
2019-059	Accompagner la dynamique de groupe nécessaire à la mise en place et au suivi d'une stratégie de confusion sexuelle en viticulture	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	3 425
2019-060	Désherber les cultures au moyen d'un outil de désherbage mécanique autonome	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	0

Numéro de l'action	Titre de l'action	Levier	Nombre de certificats obtenus			
			Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
2020-061	Dépister précocement et surveiller les infestations d'insectes au stockage au moyen d'équipements spécifiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	0
2020-062	Dépister précocement et surveiller les infestations d'insectes au stockage au moyen de pièges	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	0	1063
2020-063	Prévenir les infestations d'insectes au stockage au moyen de différents produits	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	34	2108
2020-064	Prévenir les infestations d'insectes au stockage au moyen d'équipements spécifiques	Abonnement à des outils d'aide à la décision	non disponible	non disponible	872	1638
2020-065	Réduire les traitements insecticides sur les grains stockés grâce à un accompagnement individualisé	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	534	518
2020-066	Éviter la prolifération des insectes au stockage en plaçant les grains dans une gaine étanche	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	303	399
2020-067	Réduire le nombre de traitements au moyen de variétés d'orge d'hiver assez résistantes aux bioagresseurs et à la verse	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	non disponible	177946
2020-068	Améliorer la pulvérisation en mesurant en temps réel des paramètres physiques des pulvérisateurs	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	non disponible	0
2020-069	Protéger les vergers contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes pouvant être couplés à des bâches anti-pluie	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	27
2020-070	Utiliser la stimulation mécanique comme alternative à la régulation chimique de la croissance des plantes en horticulture ornementale	Actions permettant de réduire les quantités utilisées	non disponible	non disponible	non disponible	0
2020-071	Lutter contre les lépidoptères ravageurs en cultures légumières au moyen de diffuseurs de phéromones pour la confusion sexuelle	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	509
2020-072	Lutter contre les insectes piqueurs au moyen d'une poudre minérale comportant une substance de base	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	5782
2020-073	Utiliser un produit de bio-stimulation pour réduire la pression des bioagresseurs	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	3112
2020-074	Utiliser de la silphie pour perturber le cycle des bioagresseurs	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	1772

Numéro de l'action	Titre de l'action	Lever	Nombre de certificats obtenus			
			Campagne 2017	Campagne 2018	Campagne 2019	Campagne 2020
2020-075	Lutter contre le ravageurs à l'aide de plantes-pièges pour réduire les doses d'insecticides sur les productions horticoles en conteneurs	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0
2020-076	Réduire les traitements au moyen de cépages résistants	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	non disponible	12
2020-077	Réduire les traitements en implantant une jachère mellifère	Mise en œuvre de nouvelles pratiques agronomiques	non disponible	non disponible	non disponible	2464
2020-078	Réaliser une action corrective de biocontrôle pour supprimer les insectes présents dans les lots de grains stockés	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	858
2020-079	Réduire les traitements phytosanitaires en combinant plusieurs pratiques afin de mettre en place une protection intégrée du colza	Utilisation de variétés résistantes ou tolérantes aux maladies	non disponible	non disponible	non disponible	1790
2020-080	Utiliser un équipement à la lumière UV pour réduire la pression des bioagresseurs et indirectement réduire le recours aux produits phytopharmaceutiques	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0
2020-081	Réduire les traitements insecticides contre les bruches des légumineuses au moyen de diffuseurs de kairomones pour le piégeage de masse	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0
2020-082	Réguler la charge en fruits dans les vergers au moyen d'un équipement d'éclaircissage mécanique	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	0
2020-083	Protéger les productions spécialisées en pleine terre ou sous abris contre les bioagresseurs au moyen de filets anti-insectes	Recours à des méthodes alternatives	non disponible	non disponible	non disponible	1

Direction générale de l'alimentation

Août 2021

AGRICULTURE.GOUV.FR

ALIMENTATION.GOUV.FR